

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'asbl FVWB du Mardi 21 MAI 19 à 19h à BEEZ

Présents :

Président : Olivier Dulon

Administrateurs : D. Van Daele , D. Reterre, F. Fossepre, E. Davaux, P. Schmets,
F.Vandenbenden, A.M Habets

Responsables cellules : Loppe M, Valentin B, Didembourg C

Invités permanents : Achten P, Van Bever D, Van Der Vorst P, Didembourg M, Gruselin R

Cellule Compétition

Avant la présentation des séries, interpellation sur la présence de Walhain en N2 Messieurs.
La secrétaire fait lecture des décisions et motivations qui se trouvent dans les 2 derniers P.V.

Présentation des séries pour la prochaine saison ; ces dernières étant approuvées par le CA.

- L'organisation des finales francophones fut une réussite vu le grand nombre d'échos positifs reçus. Ce week-end a vraiment été la grande fête du volley et des jeunes.

Reste à définir la formule pour les années étant donné que peu d'endroits offrent la possibilité d'avoir un nombre suffisant de terrains pour une telle organisation.

Les finales 2020 devant avoir lieu dans le Luxembourg les 16 et 17 mai . A.M Habets fait un rappel de la situation qui a amené la FVWB à prendre en charge avec l'aide du club de Spa l'organisation de cette année.

- Finales nationales à Torhout.

Quelques failles dans l'organisation de ces finales surtout au niveau de la remise des prix : les médailles n'étant pas disponibles et la cérémonie peu festive.

L'organisation a prévu de pallier à ce manquement en offrant un ticket aux jeunes pour les prochains matches internationaux et les médailles seront remises lors de la réunion pré-calendrier.

Suite aux plaintes reçues de la part des équipes francophones participantes, un courrier sera envoyé à V.B pour faire part de leur mécontentement.

- Homologation.

M. Loppe interroge le C.A. pour savoir si l'on ne doit pas revoir quelques normes car dans certains cas, la FVWB est plus stricte que V.B. Il explique que la philosophie de travail qu'il a avec son homologue est d'essayer d'avoir les mêmes normes des 2 côtés. Les grosses différences se situant surtout au niveau de l'éclairage et de la hauteur des salles.

- P. Vander Vorst interpelle le C.A au sujet d'un courrier fait par H. Mabilie. Il se dit favorable à cette demande et espère qu'il en sera de même lors de l'analyse du dossier.

Cellule arbitrage.

C. Didembourg fait le point sur les différentes activités récentes de la cellule comme :

- la désignation des arbitres pour les finales francophones des jeunes. A noter que cet arbitrage dépend de la Province de Liège (les 2 entités) et non pas uniquement de la partie francophone.
- la formation qui se poursuit lors de différents tournois (tours finaux, tournoi de la Police),
- la formation des juges de lignes pour les prochains championnats internationaux,
- la promotion récente des arbitres,
- les accords obtenus avec V.B pour obtenir une certaine homogénéité au niveau fiscal,
- la poursuite dans la mise en place du programme Volley Spike,
- la méthode d'inscription électronique des arbitres pour la prochaine saison.

Il déplore toutefois la démission d'un arbitre FVWB : une réunion étant prévue pour tenter d'aplanir le différent à ce sujet.

Il insiste aussi sur la nécessité d'avoir au plus vite résolu le problème des connections avec Volley Belgium pour le téléchargement des listes de joueurs.

Même remarque pour le portail test qui doit être accessible au plus vite pour que les clubs puissent faire des simulations ainsi que pour l'organisation des formations qui doivent avoir lieu dès que possible.

Cellule Communication.

B. Valentin répond aux différentes questions posées sur l'état d'avancement et les changements fait ces derniers jours par Fed Inside.

Il confirme que les informaticiens des 2 ailes travaillent ensemble sur le problème de la base de données et des connections nécessaires pour le bon fonctionnement de Volley Spike.

La fiche d'encodage des frais d'arbitrage est en cours de réalisation ainsi que le problème lié aux doubles affiliations, aux équipes mixtes et aux sélections.

Concernant le portail et son utilisation, certaines modifications sont précisées :

- Après le 5 juillet, chaque club pourra modifier le type de licence de ses affiliés uniquement pour le passage d'un type de licence du bas vers le haut soit type C vers B, C vers A et de type B vers A.
Dans le sens inverse, seule la fédération, à la demande du club, pourra effectuer ce changement.
- Au 5 juillet, si un club a omis d'attribuer un type (A-B-C) à une licence, le niveau le plus bas (C) sera attribué automatiquement par le portail.

Suite à des commentaires entendus sur l'impossibilité d'avoir un délai de 10 jours entre l'A.G. et la date de début de saison (1^{er} Juillet), le président interpelle l'assemblée pour connaître son avis à ce sujet.

Chacun s'accorde pour dire que ce cas est prévu dans le règlement mais qu'il faudra bien préciser que ces modifications seront d'application dès le début de la saison.

Règlement juridique.

O. Dulon présente le nouveau et informe sur les corrections apportées au projet initial.

Résumé des changements :

- la première instance n'appartient plus au CP mais bien à la FVWB
- il y aura une chambre de 1^{ère} instance par entité
- création du parquet

Mathieu Didembourg fait les remarques suivantes :

- En premier lieu et par respect pour les personnes qui ont aidé, à la rédaction de ce projet de texte demande à ce que son nom soit retiré du texte d'introduction.
 - Il fait la remarque qu'Olivier avait parlé de petites modifications, il constate que ce n'est nullement le cas et que ce texte est profondément changé. La philosophie, la neutralité et le respect de chaque partie sont enlevés.
 - Il signale également que ce texte ne correspond plus à la loi qui définit un arbitrage privé.
- O. Dulon précise que ce n'est pas de l'arbitrage privé, mais des commissions disciplinaires.
- P. Achten tient le même discours sur le changement du texte présenté.
- D. Van Bever fait remarquer que cette version du règlement juridique est nettement simplifiée et donc certainement plus facilement applicable.

Divers.

P. Achten fait remarquer que les décisions de la Commission d'Appel sont signées par M. Vanhecke en qualité de Président alors que ce dernier n'a pas été élu à ce poste.

Il déplore aussi le fait que d'après les infos reçues, certaines décisions auraient été rédigées par le président de la Commission de Cassation.

Le président entend et prend acte de la remarque mais rappelle l'indépendance des commissions judiciaires au niveau des décisions prises.

Les invités permanents et les responsables de cellules quittent la réunion qui se poursuit avec les administrateurs.

Modifications des statuts et du ROI.

Après avoir apportés quelques précisions sur différents points, le C.A. donne son accord pour la présentation des modifications (voir documents pour A.G.)

Règlement juridique.

Le CA ratifie le texte présenté ci-dessus afin de le soumettre au vote des membres de l'AG.

Points administratifs.

- Demande de dérogation du club de St Ghislain.

L'état du sol est dégradé et le club a vu l'homologation de son terrain refusé.

La commune a été avertie de la situation et fait les démarches pour remédier au problème.

Décision : le dossier sera revu début septembre.

- Demande d'obtention de la double affiliation faite par le club de Limal.

Après analyse des différents documents reçus pour justifier la demande initiale faite par M.

MABILLE au nom du comité du club matricule 0610 de Volley Limal Ottignies S.G Sports , le C.A.

décide , à la majorité des membres présents, de refuser cette demande.

Divers.

Rencontre prévue le 11 juin avec Marc CLOES afin de faire le point sur les différentes activités de la cellule formation et tenter d'harmoniser les règlements et litiges.

Fin de la réunion : 23 h

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB